

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2025
COMMUNE DE VINCEY

La réunion a débuté le 23 avril 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur GAILLOT Thierry.

Membres présents :

Madame BERGER Annie
Monsieur CLEMENT Simon
Madame DUPOIRIEUX Corinne
Monsieur DUPONT Jean-Gilbert
Monsieur DURUPT Bernard
Madame FLEURENTIN Karine
Madame FRANCOIS Aurélie
Monsieur GAILLOT Thierry
Monsieur GAND Christophe
Madame GAND Emilie
Madame MARCHAL Nathalie
Monsieur MORIN Olivier
Madame ROBERT Adeline
Monsieur TALLOTTE Pierrick

Membres absents représentés :

Monsieur CARVALHO Rui Pouvoir donné à M GAILLOT Thierry
Madame DORGET Virginie Pouvoir donné à Mme FLEURENTIN Karine
Madame MAIX Audrey Pouvoir donné à Mme DUPOIRIEUX Corinne
Monsieur MARCHAL Philippe Pouvoir donné à M DURUPT Bernard

Membres absents :

Monsieur LAFORGE Alain
Madame MAIX Audrey

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MORIN

Le quorum (plus de la moitié des 20 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2025_11 - 1. Approbation du compte-rendu des séances du 20 février 2025 et du 6 mars 2025
- 2025_12 - 2. Forêt : état d'assiette 2025 et destination des coupes
- 2025_13 - 3. Vente LELIEVRE : exercice du droit de préemption
- 2025_14 - 4. Prêt relais subventions : demande de report d'échéance
- 2025_15 - 5. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et du budget annexe PANNEAU PHOTOVOLTAIQUES
- 2025_16 - 6. Affectation du résultat pour le budget COMMUNE
- 2025_17 - 7. Proposition et vote du budget primitif PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES pour l'exercice 2025
- 2025_18 - 8. Subvention au CCAS pour l'exercice 2025
- 2025_19 - 9. Subventions accordées aux associations
- 2025_20 - 10. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
- 2025_21 - 11. Proposition et vote du budget primitif COMMUNE pour l'exercice 2025
- 2025_22 - 12. Renouvellement de la charte "Commune nature"
- Questions diverses

2025_11 - 1. Approbation du compte-rendu des séances du 20 février 2025 et du 6 mars 2025

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu des séances du Conseil Municipal des 20 février et 6 mars 2025.

18 voix pour

2025_12 - 2. Forêt : état d'assiette 2025 et destination des coupes

Sur proposition de l'agent territorial de l'ONF et après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- Valident le martelage des parcelles 5-7-10R-25-26-27-40A ainsi que les chablis
- Fixent comme suit la destination des produits de ces coupes, ainsi que les produits issus de chablis et des états d'assiettes précédents :
 - **Vente des grumes façonnées** au cours de la saison 2025/2026
 - **Parcelles 10R-21R-22R**
 - **Grumes issues de chablis sur la forêt**
 - **Vente en bloc et sur pied :**
 - **Parcelles diverses**
 - **Partage en nature des autres produits** (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.
 - **Parcelles 5-7-10R-21R-22R-25-26-27-40A**
 - **Houppiers issus de chablis sur la forêt**
- Laissent à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- Décident que les grumes seront vendues par les soins de l'ONF
- Désignent comme garants responsables : Messieurs Pierrick Tallotte, Jean-Gilbert Dupont et Thierry Gaillot
- Laissent la commission des bois déterminer la répartition des houppiers issus de chablis, entre la délivrance aux habitants et la vente sur pied
- Fixent le délai unique de fin d'exploitation au 15 Aout 2026 pour les lots distribués pendant l'hiver 2025/2026. (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- Laissent la commission forêt déterminer les consignes à respecter par l'affouagiste dans un règlement d'affouage.
- Fixent le montant de la taxe d'affouage à :
 - 10,00 € par stère de bois dur
 - 7,00 € par stère de bois tendre, cela concerne l'ensemble des lots d'affouages qui seront façonnés au cours de l'hiver 2025/2026.

18 voix pour

2025_13 - 3. Vente LELIEVRE : exercice du droit de préemption

Conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code forestier, la commune peut exercer son droit de préemption dans le cadre d'une vente de parcelles boisées contigües à des parcelles communales.

2025_15 - 5. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal et du budget annexe PANNEAU PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour permettre la liberté des débats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte financier unique du budget principal et du budget Panneaux photovoltaïques, pour l'année 2024, tels que présentés ci-dessous :

COMMUNE DE VINCEY - Compte Financier Unique budget "Panneaux photovoltaïques - 2024 - M4

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 359,82		7 845,54		19 205,36
Opérations de l'exercice	5 397,65	4 884,00	6 205,69	6 824,64	11 603,34	11 708,64
TOTAUX	5 397,65	16 243,82	6 205,69	14 670,18	11 603,34	30 914,00
Résultat de clôture		10 846,17		8 464,49		19 310,66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		10 846,17		8 464,49		19 310,66
RESULTATS A REPORTER		10 846,17		8 464,49		

COMMUNE DE VINCEY - Compte Financier Unique budget Commune - 2024 - M57A

BUDGET COMMUNE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-66 859,19			666 882,73		600 023,54
Opérations de l'exercice	-730 422,85	106 093,51	1 950 993,14	1 952 092,24	1 220 570,29	2 058 185,75
TOTAUX	-797 282,04	106 093,51	1 950 993,14	2 618 974,97	1 220 570,29	2 658 209,29
Résultat de clôture	-691 188,53			667 981,83	-23 206,70	
Restes à réaliser	-33 664,38	538 362,80				
TOTAUX CUMULES	-724 852,91	538 362,80				
BESOIN EN INVESTISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT	-186 490,11		-186 490,11			
RESULTATS A REPORTER	-691 188,53			481 491,72		

17 voix pour

Les parcelles concernées sont les suivantes :

SECTION	N°	LIEUDIT	CONTENANCE
AM	66	Haut de Beloup	21 a 01 ca
AM	69	Haut de Beloup	04 a 70 ca
AR	123	La Pêche Gaillot	35 a 00 ca
AR	259	Sur Hardembois	21 a 12 ca
AR	273	Fourrière Grison	19 a 13 ca
AW	14	Sur les Champs Montants	26 a 70 ca

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- Suivent l'avis de la commission Forêt et Agriculture en acceptant l'achat des parcelles recensées dans le tableau ci-dessus
- Acceptent cette vente au prix de 1 300,00 € (Mille trois-cents euros) proposé par le propriétaire

18 voix pour

2025_14 - 4. Prêt relais subventions : demande de report d'échéance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'un prêt "relais subventions", d'un montant de 500 000 € a été conclus, avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, le 9 novembre 2023.

Les modalités de remboursement sont les suivantes : durée du prêt, 24 mois avec un remboursement du capital in fine, soit le 29/11/2025.

Au regard de la situation financière de la commune, il semble difficile de pouvoir inscrire le remboursement de la totalité du capital sur le budget primitif 2025.

Afin de trouver une solution, une rencontre a eu lieu avec le chargé de clientèle de la BPL, le 27 mars dernier. Il a été convenu, dans un 1er temps, de reporter de 1 an le remboursement du capital dans son entiereté, soit 500 000 € et de conserver les modalités de remboursement, telles que notifiées dans la délibération n°2023_42 du 23 septembre 2023.

Au regard de la perception du solde des subventions, du FCTVA 2024, et selon la situation financière de la commune, il est possible que nous ne puissions pas rembourser la totalité du capital, auquel cas, le solde de cet emprunt serait transformé en prêt classique, avec de nouvelles modalités de remboursement.

Les membres présents, à l'unanimité, donnent acte à Monsieur le Maire de reconduire, pour une durée de 1 an, le prêt "relais subventions", d'un montant de 500 000 € (cinq-cent mille euros), aux conditions fixées dans la délibération n°2023_42 du 23 septembre 2023.

18 voix pour

2025_19 - 9. Subventions accordées aux associations

Sur proposition des membres de la commission des finances, les membres présents, à l'unanimité, accordent les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Nom de l'association	Etat 12156	PROPOSITION 2025
Sports Loisirs Vincéens	OUI	22 000,00 €
Musée d'art militaire de Vincey	OUI	5 000,00 €
ADAVIE	NON	200,00 €
ADMR		200,00 €
Association Départementale des Conjoints Survivants des VOSGES (FAVEC 88) (Subvention 2024 non versée)	OUI	300,00 €
« Souvenir Français du Pays de Charmes »	OUI	200,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Charmes et du Canton Jeunes Sapeurs Pompiers 88 (subvention 2024 non versée + 2025)	OUI	200,00 €
Croix Rouge	OUI	600,00 €
AAEL (subvention 2024 non versée)	OUI	100,00 €
	TOTAL	29 250,00 €

Concernant les associations :

- Sports Loisirs Vincéens : MM Karine FLEURENTIN, Olivier MORIN, Bernard DURUPT et Philippe MARCHAL étant membres, la subvention est accordée par **14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
- Musée d'art militaire de Vincey : MM Thierry GAILLOT et Simon CLEMENT étant membres, la subvention est accordée par **16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

2025_20 - 10. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Afin de lutter contre la vacance des habitations, il est possible d'actionner le levier de la taxe d'habitation, qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de 2 ans, comme le prévoit la délibération n°2023-28 prise par le Conseil Municipal de Vincey, le 6 avril 2023.

Ainsi, Monsieur le conseiller aux décideurs locaux a estimé que le taux maximum pouvant être voté est 10,78 %, ce qui apportera une recette supplémentaire de 738,00 €. Cette hausse a pour but d'inciter d'avantage les propriétaires immobiliers à louer ou vendre leur bien, afin de répondre au besoin de logements sur la commune.

Sur ces propositions, les membres présents, à l'unanimité, fixent les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 37 %
- Taxe foncière non bâtie : 25,69 %
- Taxe d'habitation : 10,78 %

18 voix pour

2025_16 - 6. Affectation du résultat pour le budget COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation, du budget communal, de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	667 981,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	186 490,11
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	481 491,72

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	- 691 188,53
--	---------------------

18 voix pour

2025_17 - 7. Proposition et vote du budget primitif PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES pour l'exercice 2025

Sur la base des travaux des élus, notamment lors des réunions de la commission des finances, les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent le budget primitif annexe "Panneaux photovoltaïques" pour l'exercice 2025, tel que :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 14 964,49 €

Recettes : 14 964,49 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 15 846,17 €

Recettes : 15 846,17 €

18 voix pour

2025_18 - 8. Subvention au CCAS pour l'exercice 2025

Sur la base des travaux préparatoires du BP 2025 pour le CCAS de Vincéy, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de verser, pour l'exercice 2025, une subvention de 21 600,34 €.

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la proposition de Monsieur le Maire.

18 voix pour

2025_21 - 11. Proposition et vote du budget primitif COMMUNE pour l'exercice 2025

Sur la base des travaux des élus, notamment lors des réunions de la commission des finances, les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le budget primitif principal "Commune" pour l'exercice 2025, tel que :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 534 318,72 €

Recettes : 2 534 318,72 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 081 641,91 €

Recettes : 1 081 641,91 €

- Autorisent le Maire à utiliser la fongibilité des crédits ;
- Fixent le taux de fongibilité des crédits à :
 - 7,5 % pour la section de fonctionnement
 - 7,5 % pour la section d'investissement

18 voix pour

2025_22 - 12. Renouvellement de la charte "Commune nature"

La commune de Vincey s'est engagée, depuis juillet 2021, à répondre au mieux, aux exigences de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics, dans la démarche "Eaux & biodiversité" pour l'opération "Commune Nature".

Outre les actions quotidiennes sur les économies d'eau et la non-utilisation de produits phytosanitaires, la commune a mené de gros projets comme :

- des travaux d'infiltration des eaux pluviales sur la RD33 - Rue Général Leclerc, en 2023.
- l'enherbement du cimetière en 2024.

En 2025, la Région Grand Est et les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'inscrire la commune à l'édition 2025 de l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.

18 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h50.

Monsieur Olivier MORIN
Secrétaire de séance

Monsieur GAILLOT Thierry,
Maire